



Département de
l'Isère

Arrondissement de
la Tour du Pin

Commune de
BRANGUES

Liste des délibérations du Conseil Municipal SEANCE du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

Et le 5 avril à 19 heures,

Date de la convocation :

01/04/2023

les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Sylvain GRANGER, Maire

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 12

Présents :

Votants : 13

Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Laura ESCOBAR, Robert PYOT, Mallaury SOTTIZON, Roland BIGAT, Eric MICHOU, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Sandrine BOURGEY, Coralie DA COSTA, Daniel REVELLO,

Absents excusés : Alix LARCHEY, Stéphane DUCARRE, Aurélie MASSE.

Procuration : 1

d'Alix LARCHEY à Sylvain GRANGER.

Monsieur Daniel REVELLO est désigné secrétaire de séance à l'unanimité assisté de Madame Corrine PERRET :

- ✚ Report de l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023, à la prochaine séance du conseil du mois de mai.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Réactualisation des demandes de subvention pour la rénovation de l'appartement T3 avec l'intégration d'une subvention du PLH.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Affectation des résultats 2022 du Budget Culture et Patrimoine en excédent de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Vote de la subvention 2023 du Budget Culture et patrimoine à l'ABVL.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Vote du Budget Primitif Culture et Patrimoine 2023 équilibré à 29000 €.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Affectation des résultats 2022 du Budget Principal en excédent de fonctionnement e.t déficit d'investissement

Adopté à l'unanimité

- ✚ Vote des subventions 2023 du Budget Principal aux associations, à la condition qu'elles présentent un bilan annuel moral et financier et qu'elles organisent au moins une manifestation à Brangues pour la population.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Vote des taux d'imposition 2023 sans changement par rapport aux taux 2022 (taxes foncières) ni au taux 2020 de la taxe d'habitation.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Vote du Budget primitif Principal 2023 équilibré à 700000 € en fonctionnement et 900000 € en investissement.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Relevé des décisions prises depuis le 1^{er} mars 2023 : commandes et autorisations d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 22h40.

Liste affichée le 13 avril 2023

Délibérations mises à disposition du public le 19 avril 2023



Le Maire,

Sylvain GRANGER